



Prendre un pourcentage sur ces clients

Par Floinvest69

Bonjour,

Je souhaite créer une entreprise de conseil en investissement (à titre informatif, j'ai les habilitations). Cependant au lieu de vendre des produits, je souhaite conseiller mes clients et de prendre 1% du bénéfice réaliser par an (cela ressemble au principe d'un manager artistique).

Le but étant d'avoir une autonomie capitalistique et sans intérêt envers un produit.

Le seul intérêt serait mon client et de lui procurer de la rentabilité, car plus il et plus je gagne.

Exemple sur une assurance vie, je lui rédige un fiche conseil, et à la fin de l'année je récupère 1% du montant qu'il a gagner.

Est-ce que des contrats existent ? Est-ce possible ?

Merci de votre retour.

Par ESP

Bonjour

Vous pouvez aussi opérer de manière mixte, avec des honoraires inférieurs à ceux des concurrents ET une participation sur les éventuels profits...

Mais le mieux est d'aller à la source. il existe des associations ou fédération ou chambres...

[url=https://www.cncgp.fr/]https://www.cncgp.fr/[/url]

Par Floinvest69

Merci pour votre réponse,

Pourriez-vous détailler comment fonctionne la "participation sur les eventules profits" ? Quelle contrat existe il ?

Merci !

Par ESP

Il existe différents mode de rémunération complémentaire (ou variable).

Vous devriez contacter un avocat en droit des contrats.